

Tableau des prestations du Régime Local d'assurance maladie Alsace-Moselle

PRESTATIONS	REGIME GENERAL	REGIME LOCAL	TOTAL
A. ENSEMBLE DES ASSURES			
1. Honoraires et indemnités de déplacement			
▪ Médecins et chirurgiens-dentistes – généralistes ou spécialistes – sages-femmes -----	70 %	20 %	90 %
▪ Auxiliaires médicaux -----	60 %	30 %	90 %
▪ Indemnités kilométriques -----	100 %		100 %
2. Actes techniques <120 €			
▪ => 120 €	70 %	20 %	90 %
	100 % - 18,00 €	18,00 €	100 %
3. Frais divers :			
▪ Médicaments :			
• Spécialités irremplaçables ou coûteuses	100 %		100 %
• Autres spécialités :			
- Vignette bleue -----	30 %	50 %	80 %
- Vignette blanche -----	65 %	25 %	90 %
- Vignette orange -----	15 %		15 %
▪ Autres frais pharmaceutiques (accessoires, pansements) -----	60 %	30 %	90 %
▪ Prothèses –orthopédie –optiques -----	60 %	30 %	90 %
▪ Examens de laboratoire : analyse et prélèvement effectuée par du personnel non praticien -----	60 %	30 %	90 %
4. Frais de transport -----			
	65 %	35 %	100 %
5. Hospitalisation :			
▪ Etablissements publics ou assimilés :			
• Honoraires des praticiens et auxiliaires médicaux, examens de laboratoire, frais de séjour -----	80 %	20 %	100 %
▪ Etablissements de soins privés			
• Honoraires des praticiens et auxiliaires médicaux, examens de laboratoire, frais de salle d'opération, forfait pharmacie, frais de séjour -----	80 %	20 %	100 %
• Médicaments remboursés en plus du prix de journée selon le type de médicaments (cf. A.3) ----	30 %, 65 %	70 %, 35 %	100 %
	100 %		100 %
6. Frais de cure thermale :			
▪ Hospitalisation médicalement justifiée -----	80 %	20 %	100 %
▪ Cure thermale libre :			
• Honoraires (forfait de surveillance, pratiques complémentaires) -----	70 %	20 %	90 %
• Frais d'hébergement, frais de transport -----	65 %		65 %
• Frais d'hydrothérapie -----	65 %	25 %	90 %
B. BENEFICIAIRES DU FONDS SPECIAL INVALIDITE ET FONDS DE SOLIDARITE VIEILLESSE			
▪ Médicaments :			
• Spécialités irremplaçables ou coûteuses -----	100 %		100 %
• Autres spécialités :			
- Vignette bleue -----	30 %	50 %	80 %
- Vignette blanche -----	65 %	25 %	90 %
- Vignette orange -----	15 %		15 %
▪ Autres prestations : (honoraires – examens de laboratoire, prothèses, optiques, orthopédie, cure thermale) sauf frais de transport -----	80 %	10 %	90 %
▪ Frais de transport -----	100 %		100 %
▪ Hospitalisation -----	80 %	20 %	100 %